



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 09.03.2010 L'an deux mille dix et le quinze mars à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Date d'affichage **Présents** : Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs BOUDES, DELPOUX, Mmes BORELLO, COMBES, Mr CRESPO, Mme SABY, Mrs MARTY, RAYNAL, Mlle CARLES, Mrs DE GUALY, RASKOPF, Mme BORIES, Mr KOWALCZYK, Mme BONNÉ, Mr BÉNÉZECH, Mmes GALINIER, CHAILLET, Mrs BALOUP, BUONGIORNO, Melle PORTAL, Mme THUEL.

Absents : Mmes DESFARGES-CARRERE (excusée), Mr GALINIÉ (excusé), Mmes DELBES, ESPIÉ (excusée), RAHOU, Mr LE ROCH, (excusé).

N° 10/20

Secrétaire : Melle PORTAL.

Objet de la délibération

Rapporteur : Monsieur Delpoux

**AVENANT AU
MARCHE DE
TRAVAUX DU
21/12/2006 CONCLU
AVEC EIFFAGE
TRAVAUX PUBLICS
SUD-OUEST TARN**

Par arrêté préfectoral du 28 décembre 2009, la compétence voirie a été transférée à la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, parc François Mitterrand, 81160 Saint-Juéry.

Conformément à l'article L.5211-17, les contrats sont exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance, sauf accord contraire des parties. La substitution de personne morale aux contrats conclus par les communes n'entraîne aucun droit à résiliation ou à indemnisation pour le cocontractant.

De fait, le marché n° T2006/13 couvrant les prestations relevant pour partie de la compétence de la commune, et pour partie de la compétence de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, il convient de contractualiser un avenant en vue d'intégrer la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois en qualité de maître d'ouvrage et de déterminer la répartition de chacune des parties.

Les prestations sont réparties comme suit :

Adopté à l'unanimité

Type de travaux	Montant minimum	Montant maximum	Compétence
Voirie	43 750	175 000	C.2.A.
Point à temps	7 500	30 000	C.2.A.
Réseau eau potable	8 750	35 000	Ville de St-Juéry

Entendu le présent exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

AUTORISE le Maire à signer l'avenant n° 5 au marché de travaux du 21/12/2006 conclu avec Eiffage travaux publics Sud-Ouest Tarn.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 24 mars 2010
Jacques LASSERRE
Maire,